

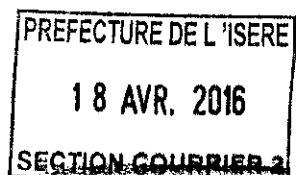
REPUBLIQUE FRANCAISE

21380186300043

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
REMONTEES MECANIQUES

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE MENS

SERVICE PUBLIC LOCAL
REMONTEES MECANIQUES



M43

BUDGET PRIMITIF

BUDGET : RM - GRESSE EN VERCORS

ANNEE 2016

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2015 après le vote du compte administratif 2015.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
	CREDITS D'EXPLOITATION PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	835 157,09	837 196,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 2 038,91	(si excédent)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	837 196,00	837 196,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	127 072,96	122 072,96
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)	141 613,04	48 359,45
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 98 253,59
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	268 686,00	268 686,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 105 882,00	1 105 882,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	367 799,11	0,00	353 334,23		353 334,23
012	Charges de personnel et frais assimilés	440 000,00	0,00	417 000,00		417 000,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	10,00		10,00
Total des dépenses de gestion des services		807 809,11	0,00	770 344,23		770 344,23
66	Charges financières	18 667,69	0,00	14 798,32		14 798,32
67	Charges exceptionnelles	3 340,10	0,00	1 000,00		1 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		829 816,90	0,00	786 142,55		786 142,55
023	Virement à la section d'investissement (6)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	86 198,16		49 014,54		49 014,54
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		86 198,16		49 014,54		49 014,54
TOTAL		916 015,06	0,00	835 157,09		835 157,09

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

2 038,91

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

837 196,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	6 000,00	0,00	3 500,00		3 500,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestas de service	310 991,76	0,00	663 000,00		663 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)		0,00	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	95 000,00	0,00	120 000,00		120 000,00
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00	0,00	20 000,00		20 000,00
Total des recettes de gestion des services		931 991,76	0,00	806 500,00		806 500,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	14 999,42		14 999,42
Total des recettes réelles d'exploitation		931 991,76	0,00	821 499,42		821 499,42
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	15 696,58		15 696,58		15 696,58
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		15 696,58		15 696,58		15 696,58
TOTAL		947 688,34	0,00	837 196,00		837 196,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

837 196,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAU AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)**

33 317,96

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 43.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
20	Immobilisations incorporelles	24 227,30	6 674,80	3 325,20		10 000,00
21	Immobilisations corporelles	319 356,79	134 938,24	90 062,13		225 000,37
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	15 042,33	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'équipement		358 626,42	141 613,04	93 387,33		235 000,37
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	17 989,05		17 989,05
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des pa		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
Total des dépenses financières			0,00	17 989,05		17 989,05
4581	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		358 626,42	141 613,04	111 376,38		252 989,42
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	15 696,58		15 696,58		15 696,58
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		15 696,58		15 696,58		15 696,58
TOTAL		374 323,00	141 613,04	127 072,96		268 686,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

268 686,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
13	Subventions d'investissement	48 359,45	48 359,45	73 058,42		121 417,87
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	150 000,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement		198 359,45	48 359,45	73 058,42		121 417,87
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des pa		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00		0,00
4582	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement		198 359,45	48 359,45	73 058,42		121 417,87
021	Virement de la section d'exploitation (4)			0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	86 198,16		49 014,54		49 014,54
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		86 198,16		49 014,54		49 014,54
TOTAL		284 557,61	48 359,45	122 072,96		170 432,41

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

98 253,59

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

268 686,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)

33 317,96

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021; DI 040 = RE 042; RI 040 = DE 042; DI 041 = RI 041; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	353 334,23		353 334,23
012	Charges de personnel et frais assimilés	417 000,00		417 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00		10,00
66	Charges financières	14 798,32	0,00	14 798,32
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	49 014,54	49 014,54
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation - Total		786 142,55	49 014,54	835 157,09

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

2 038,91

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

837 196,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	15 696,58	15 696,58
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	17 989,05	0,00	17 989,05
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	10 000,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	225 000,37	0,00	225 000,37
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		252 989,42	15 696,58	268 686,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

268 686,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	3 500,00		3 500,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	663 000,00		663 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	120 000,00		120 000,00
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00	0,00	20 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	14 999,42	15 696,58	30 696,00
Recettes d'exploitation - Total		821 499,42	15 696,58	837 196,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

837 196,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	121 417,87	0,00	121 417,87
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		49 014,54	49 014,54
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		121 417,87	49 014,54	170 432,41

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

98 253,59

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

268 686,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général (5)(6)	367 799,11	353 334,23	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie..)	70 000,00	80 000,00	
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	3 000,00	2 000,00	
6064	Fournitures administratives	7 149,21	6 000,00	
6066	Carburants	30 000,00	28 000,00	
6068	Autres matières et fournitures	12 000,00	11 000,00	
611	Sous-traitance générale		500,00	
613	Locations, droits de passage et servitudes diverses	50 000,00	50 000,00	
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	100 000,00	0,00	
6155	Entretien et réparations biens mobiliers		71 134,23	
616	Primes d'assurances	12 000,00	11 000,00	
618	Divers	23 000,00	23 000,00	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	16 000,00	15 000,00	
623	Publicité, publications, relations publiques	10 000,00	12 000,00	
624	Transports de biens et transports collectifs du personnel	2 649,90	0,00	
625	Déplacements, missions et réceptions	5 000,00	5 000,00	
626	Frais postaux et frais de télécommunications	7 000,00	7 000,00	
627	Services bancaires et assimilés		6 700,00	
628	Divers	5 000,00	0,00	
635	Autres impôts, taxes, ... (administration des impôts)	15 000,00	25 000,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	440 000,00	417 000,00	
6410	Rémunérations du personnel	242 000,00	240 000,00	
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	164 000,00	145 000,00	
647	Autres charges sociales	22 000,00	22 000,00	
648	Autres charges de personnel	12 000,00	10 000,00	
014	Atténuations de produits (7)		0,00	
65	Autres charges de gestion courante	10,00	10,00	
658	Charges diverses de la gestion courante	10,00	10,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		807 809,11	770 344,23	
66	Charges financières (b)(8)	18 667,69	14 798,32	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	18 667,69	14 798,32	
6681	Indemnité pour remboursement anticipé d'emprunt à risque		0,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	3 340,10	1 000,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 340,10	1 000,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e)(10)		0,00	
022	Dépenses imprévues (exploitation) (f)		0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		829 816,90	786 142,55	
023	Virement à la section d'investissement		0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)	86 198,16	49 014,54	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	54 722,16	49 014,54	
6812	Dotations aux amort. des charges d'exploitation à répartir	31 476,00	0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		86 198,16	49 014,54	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitatio		0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		86 198,16	49 014,54	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		916 015,06	835 157,09	

REMONTEES MECANQUES - 38 - RM - GRESSE EN VERCORS	BP	2016
---	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

	+
RESTES A REALISER 2015 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	2 038,91
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	837 196,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	6 000,00	3 500,00	
64198	Autres remboursements	4 000,00	3 000,00	
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	2 000,00	500,00	
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marci	810 991,76	663 000,00	
706	Prestations de services	765 991,76	620 000,00	
708	Produits des activités annexes	45 000,00	43 000,00	
73	Produits issus de la fiscalité		0,00	
74	Subventions d'exploitation	95 000,00	120 000,00	
74	Subventions d'exploitation	95 000,00	120 000,00	
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00	20 000,00	
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00	20 000,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		931 991,76	806 500,00	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)		14 999,42	
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		8 999,42	
778	Autres produits exceptionnels		6 000,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		931 991,76	821 499,42	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)	15 696,58	15 696,58	
777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	15 696,58	15 696,58	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitatio		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		15 696,58	15 696,58	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		947 688,34	837 196,00	

+

RESTES A REALISER 2015 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	837 196,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	24 227,30	3 325,20	
203	Frais de recherche et de développement	14 227,30	3 165,20	
208	Autres immobilisations incorporelles	10 000,00	160,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	319 356,79	90 062,13	
213	Constructions	314 744,16	10 062,13	
218	Autres immobilisations corporelles	4 612,63	80 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	15 042,33	0,00	
1641	Emprunts en euros	15 042,33	0,00	
Total des dépenses d'équipement		358 626,42	93 387,33	
16	Emprunts et dettes assimilées		17 989,05	
1641	Emprunts en euros		17 989,05	
Total des dépenses financières			17 989,05	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		358 626,42	111 376,38	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (7)	15 696,58	15 696,58	
	Reprises sur autofinancement antérieur	15 696,58	15 696,58	
1391	Subventions d'équipement	15 696,58	15 696,58	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		15 696,58	15 696,58	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		374 323,00	127 072,96	

+

RESTES A REALISER 2015 (10)

141 613,04

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

268 686,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	48 359,45	73 058,42	
131	Subventions d'équipement	48 359,45	73 058,42	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	150 000,00	0,00	
1641	Emprunts en euros	150 000,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement		198 359,45	73 058,42	
TOTAL RECETTES REELLES		198 359,45	73 058,42	
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	86 198,16	49 014,54	
2813	Constructions	39 672,18	39 672,18	
28156	Matériel de transport d'exploitation	8 921,06	6 874,66	
28158	Autres installations	140,00	140,00	
2818	Autres immobilisations corporelles	5 988,92	2 327,70	
4818	Charges à étaler	31 476,00	0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		86 198,16	49 014,54	
041	Opérations patrimoniales (8)		0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		86 198,16	49 014,54	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		284 557,61	122 072,96	

+

RESTES A REALISER 2015 (9)	48 359,45
----------------------------	-----------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	98 253,59
---	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	268 686,00
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

REMONTES MECANQUES - 38 - RM - GRESSE EN VERCORS	BP 2016
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00 ^a	0,00	0,00 ^b	0,00	0,00 ^b

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

REMONTÉES MÉCANIQUES - 38 - RM - GRESSE EN VERCORS	BP	2016
--	----	------

IV - ANNEXES

	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A1.2
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel (8)	Catégorie d'emprunt (9)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					450 000,00								O/N	
1641 Emprunts en euros (total)					450 000,00									
00000808264	CREDIT AGRICOLE DE L'ISERE	27/06/2013		12/01/2014	300 000,00 F	F		4.4	4.44748		S	X	N	A-1
5117154	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30/11/2015		01/06/2016	150 000,00 F	F		1.75	1.75168		S	C	N	A-1
Total général					450 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)		IV
		A1.2

Emprunts et Dettes au 01/01/2016												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)												
1641 Emprunts en euros (total)												
00000608254	N	0,00		430 343,04						17 989,05	14 798,32	5 780,90
5117154	N	0,00		280 343,04	17,50	F		4,44748	10 489,05	12 220,97	0,00	5 573,99
		0,00		150 000,00	19,92	F		1,75168	7 500,00	2 577,35	0,00	206,91
Total général		0,00		430 343,04					17 989,05	14 798,32	0,00	5 780,90
(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette assés pour l'exercice.												

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)		
	IV	
	A1.4	

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	430 343,04					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2016 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	logiciels	2	21/10/2011
Linéaire	camions ou véhicules	8	24/10/2011
Linéaire	coffre fort	30	24/10/2011
Linéaire	équip et installations canons neige	10	24/10/2011
Linéaire	équipements garage ateliers	10	24/10/2011
Linéaire	matériel classique	8	24/10/2011
Linéaire	matériel informatique	3	24/10/2011
Linéaire	meublier	10	24/10/2011
Linéaire	travaux sur remontées mécaniques	10	24/10/2011
Linéaire	véhicules	8	24/10/2011

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		33 685,63	33 685,63
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		17 989,05	17 989,05
1641	Emprunts en euros	17 989,05	17 989,05
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		15 696,58	15 696,58
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	15 696,58	15 696,58
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	33 685,63	141 613,04	D001 0,00	175 298,67

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A4.2

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		49 014,54	III 49 014,54
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		49 014,54	49 014,54
2813	Constructions	39 672,18	39 672,18
28156	Matériel de transport d'exploitation	6 874,66	6 874,66
28158	Autres installations	140,00	140,00
2818	Autres immobilisations corporelles	2 327,70	2 327,70
4818	Charges à étaler	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	49 014,54	48 359,45	98 253,59	0,00	195 627,58

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 175 298,67
Ressources propres disponibles	IV 195 627,58
Solde	V = IV - II (6) + 20 328,91

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

REMONTÉES MÉCANIQUES - 38 - RM - GRESSE EN VERCORS		BP	2016
--	--	----	------

IV - ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT		B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	=A+B+C-D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II 821 499,42

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III 0,00%
--	-----------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.
(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

REMONTES MECANQUES - 38 - RM - GRESSE EN VERCORS		BP	2016
--	--	----	------

IV - ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016		C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
FLIERE TECHNIQUE (c)		0	0	0	0	4
Directeur et équipe permanente	N	0	0	0	0	4
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		0	0	0	0	4

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B55/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 60% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

REMONTES MECANQUES - 38 - RM - GRESSE EN VERCORS	BP	2016
--	----	------

IV - ANNEXES		
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016		IV
		C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2016	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)				163 000,00		
Directeur et équipe permanente	N	TECH		163 000,00	CDI	
Agent occupant un emploi non permanent (7)				248 000,00		
Dameurs alpins	N			50 000,00		CDD
Dameurs nordiques	N			25 000,00		CDD
Mécaniciens	N			13 000,00		CDD
Pisteurs	N			50 000,00		CDD
Renforts	N			30 000,00		CDD
Caissiers polyvalents	N	ADM		30 000,00		CDD
Conducteur TK TS	N	TECH		50 000,00		CDD
TOTAL GENERAL				411 000,00		

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016	C1.1

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
- (2) SECTEUR ADM : Administratif
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : missions non rattachables à une filière.
- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A'autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 8 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

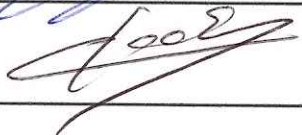
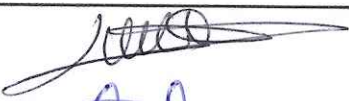
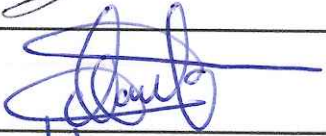
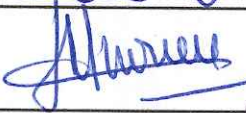
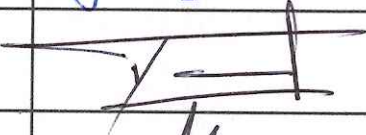
Présenté par le MAIRE, Mr Alain ROUGALE,
 A Gresse-en-Vercors, le 14/04/2016
 Le MAIRE, Mr Alain ROUGALE,

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 9
 Nombre de suffrages exprimés : 11
 VOTES : Pour : 9
 Contre : 0
 Abstention : 2

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.
 A Gresse-en-Vercors, le 29/03/2016

Date de convocation : 08/04/2016

Les membres du Conseil Municipal,

BOUVIER Jean-Pierre	
CALVEZ Gilles	
COTTE Cyril	
GODEAU Christian	
GRABIAS Franck	
LIEVEAUX Jean-Paul	
MARTIN Frédéric	
NOUEN Marie-Ange	
PECOUL Michel-Pierre	
ROUGALE Alain	
VALLIER Sébastien	

Certifié exécutoire par le MAIRE, Mr Alain ROUGALE, compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/04/2016 et de la publication le 15/04/2016.

A Gresse-en-Vercors, le 15/04/2016



SOMMAIRE

I. Informations générales

p.2 Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.4 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

p.5 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.6 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.7 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

p.8 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses

p.10 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes

p.11 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.12 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.13 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES

Jointes Sans Objet

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

p.14 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

p.16 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes

p.17 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations

A3.2 - Etalement des provisions

p.18 A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

p.19 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement

A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation

A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement

A6 - Etat des charges transférées

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie

p.20 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.6 - Etat des autres engagements donnés

B1.7 - Etat des engagements reçus

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

C - Autres éléments d'informations

p.21 C1.1 - Etat du personnel titulaire

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

p.24 D - Arrêté et signatures